

1^{er} appel à projets dans les territoires français

Les lauréats de Guyane



BEST Life
2030



**DOSSIER DE
PRESSE**

Sommaire

3 Le programme BESTLIFE2030

5 Les résultats du 1^{er} appel à projets

6 Les 5 projets guyanais

6 CoJaG – Coexister avec le jaguar en Guyane

7 Préservation et aménagement d'une mare à reproduction explosive d'amphibiens

8 Co-construction concertée de documents de gestion forestière sur les Zones de Droits d'Usage Collectifs (ZDUC) Kali'na de Kourou et Lokono de Matoury

9 Nouveaux espaces protégés, nouveaux enjeux : élaboration et mise en œuvre des plans de gestion sur deux sites du Conservatoire du littoral

10 Construction concertée d'une démarche autour de la protection et la valorisation du mont Mahury

11 À propos de l'OFB

12 Contacts presse



Vers une meilleure mobilisation des fonds européens au profit de la biodiversité dans les Outre-mer

L'Union européenne (UE) s'est engagée à stopper et inverser le déclin mondial de la biodiversité dans les Outre-mer européens. Le programme de subvention européen BESTLIFE2030 est une opportunité unique de financer des projets de conservation de la biodiversité, de restauration des écosystèmes et d'utilisation durable des services écosystémiques.

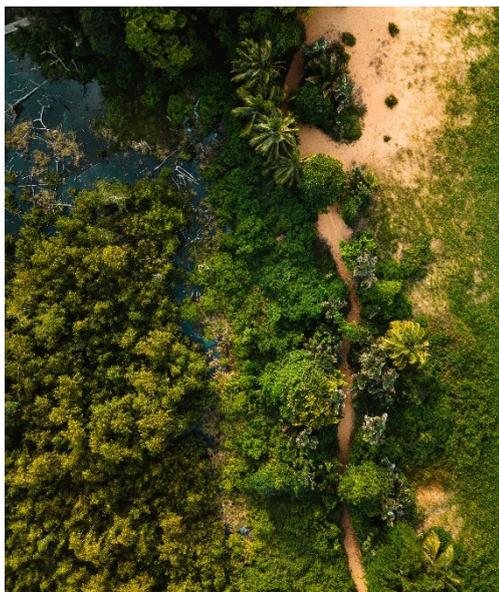
Le programme BESTLIFE2030 vise à garantir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les régions ultrapériphériques (RUP) de l'UE et les Pays et territoires d'outre-mer (PTOM) qui leur sont associés. Le programme a également comme objectif de prévenir la dégradation des ressources et de s'adapter aux défis posés par le changement climatique.

Cette initiative, financée dans le cadre du programme de l'UE pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE), met en place un mécanisme de financement destiné à soutenir les candidats dans la mise en œuvre de projets ayant un impact sur le terrain.

A travers 4 appels à projets successifs entre 2023 et 2030, ce sont 23,2 millions d'euros qui seront consacrés à l'outre-mer européen, dont environ 15 millions pour la France. La Guyane est concernée par ce dispositif financier.

Diversité @Alexandre Clair





Ce programme de subventions est conçu pour apporter un soutien efficace aux initiatives locales, à petite échelle et ayant un impact significatif, menées par des collectivités locales, des établissements publics, des ONG ou certains organismes privés.

Les projets éligibles concernent la mise en œuvre d'actions concrètes de terrain garantissant un impact tangible et mesurable en termes de préservation de la biodiversité.

La durée des projets est comprise entre 18 et 36 mois.

Le financement des projets est plafonné à **100 000 euros** avec un apport en cofinancement de 5% minimum.

Au-delà des subventions attribuées, le programme BESTLIFE2030 a la particularité d'offrir un soutien technique aux acteurs locaux. Des points focaux sont présents dans chaque région éligible afin d'accompagner les porteurs intéressés, de la candidature jusqu'à la mise en œuvre de leurs projets. L'Office français de la biodiversité (OFB) assure ce rôle en Guyane.

Organisé en deux étapes, le mécanisme d'octroi des subventions est ponctué par l'organisation d'ateliers collectifs et d'échanges bilatéraux. L'objectif est d'apporter aux candidats toutes les clés de conception d'un bon projet. Lors de l'évaluation des dossiers, des experts émettent également des recommandations techniques afin de garantir le financement d'initiatives efficaces et pertinentes, répondant aux défis régionaux en matière de biodiversité.

Cet accompagnement se poursuivra auprès des lauréats, en leur offrant un soutien pour le rapportage et la valorisation de leurs projets. Un premier appui a été concrétisé par l'organisation d'un atelier le 10 octobre dernier, visant à former les lauréats aux bonnes pratiques de gestion avant le démarrage de leurs projets. Cet atelier a proposé des exercices pratiques, ludiques et concrets, conçus pour les aider à mieux comprendre et assimiler les bons réflexes pour un rapportage efficace.



Visite de terrain d'un projet candidat
©Lucie Labbé / OFB



Atelier de formation au rapportage technique et financier
©Sixtine Lehodey / OFB

La coordination avec d'autres dispositifs financiers, la mise en réseau, le partage d'expériences et la capitalisation des résultats contribueront à garantir la durabilité des initiatives soutenues.

A l'issue du soutien apporté par BESTLIFE2030, l'objectif est que les acteurs des territoires d'Outre-mer puissent mobiliser sereinement d'autres fonds européens et ainsi renforcer les contributions des Etats membres de l'UE aux objectifs de conservation de la biodiversité.

Pour en savoir plus sur le programme BESTLIFE2030

Les lignes directrices de l'appel à projet et l'ensemble des documents pour candidater sont accessibles sur le site web du programme : <https://bestlife2030.org/fr/candidats/>

Actualités sur le site de l'OFB : <https://www.ofb.gouv.fr/le-programme-bestlife-2030>

Lien d'inscription à la newsletter du programme : <https://bestlife2030.org/fr/newsletter-subscription/>



Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et les opinions exprimés sont toutefois ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de CINEA. Ni l'Union européenne ni l'autorité subventionnaire ne peuvent en être tenues pour responsables.

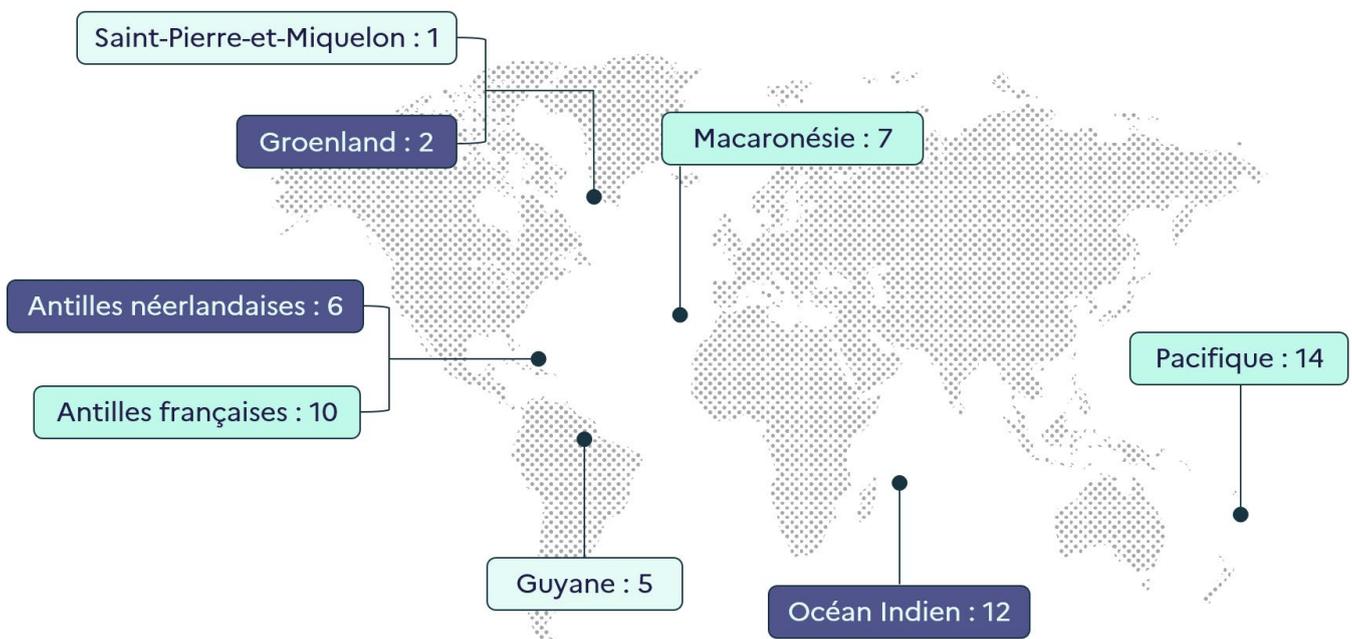
Les résultats du 1^{er} appel à projets

Le premier appel BESTLIFE2030 a été lancé le 31 octobre 2023. Les candidats devaient d'abord soumettre une note de concept avant le 8 janvier 2024. Les projets retenus à ce stade pouvaient ensuite déposer une proposition complète jusqu'au 3 juin. Entre ces deux étapes, l'OFB a organisé deux ateliers d'accompagnement pour les porteurs de projets en Guyane : le 21 novembre 2023 et le 15 mars 2024. Ces ateliers ont été proposés en visioconférence pour permettre à tous les candidats guyanais intéressés d'y participer. Par la suite, des rencontres bilatérales et des visites de terrain ont été organisées afin d'accompagner au plus près les porteurs de projets retenus pour la seconde phase.

Le programme a rencontré un fort engouement dans tous les Outre-mer, avec un total de 124 notes de concept soumises en janvier, suivies de 66 propositions complètes en juin. Au final, 57 projets sont lauréats, bénéficiant d'un soutien de 5.5 millions d'euros de la part de BESTLIFE2030.

En Guyane, 13 notes de concept ont été soumises, suivies de 5 propositions complètes. Tous les projets ont été retenus, pour un montant d'aide de 460 900€. Les cinq projets lauréats sont situés sur le littoral guyanais et portés par trois associations et deux établissements publics. Ils reflètent les enjeux majeurs de biodiversité en Guyane : deux projets se concentrent sur la conservation d'espèces, tandis que trois autres visent la protection et la gestion durable d'espaces protégés, dont l'un en partenariat avec des communautés autochtones locales.

Les projets débiteront d'ici début 2025. En parallèle, l'équipe de coordination du BESTLIFE2030 prépare le deuxième appel, prévu pour début 2025.



Les 5 projets guyanais

1. CoJaG - Coexister avec le jaguar en Guyane

Porté par l'association Human InitiativeS for Animals - HISA



Durée : 18 mois
Lieu : Littoral guyanais
Montant du projet : 155 174€
Subvention BESTLIFE2030 : 99 932€

La transformation progressive de la forêt Amazonienne en zones urbaines et agricoles entraîne la perte et la fragmentation de l'habitat des félins en Guyane. L'anthropisation croissante du territoire rapproche ces prédateurs des populations locales, ce qui intensifie les conflits, en particulier avec les éleveurs.

Depuis 2018, l'association HISA a recensé une centaine d'attaques chaque année et a observé que plus de la moitié des éleveurs guyanais sont concernés par ces interactions. Faute de moyens pour protéger leurs troupeaux, les éleveurs ont souvent recours aux tirs de représailles.



Chien de protection de race Kangal appartenant à un éleveur de la zone agricole de Sinnamary, acquis grâce au soutien de l'association HISA. @HISA

En 2020, pour répondre à l'urgence, HISA a déployé plusieurs dispositifs de protection dans diverses exploitations en Guyane, tels que des dispositifs lumineux (Foxlight), des clôtures électriques, et l'acquisition de chiens de protection de race Kangal, à travers le projet COFEEL (COexistence FELins-Eleveurs).

Bien que l'efficacité des chiens Kangal pour protéger les troupeaux soit largement reconnue dans diverses régions du monde (Namibie, France métropolitaine, Turquie), le manque de moyens financiers a limité l'acquisition de ces chiens en Guyane. Cela a freiné la capacité d'HISA à mener une évaluation rigoureuse et statistique de leur impact. Néanmoins, les premières observations réalisées chez les éleveurs volontaires, très satisfaits du dispositif, sont prometteuses.

Le projet piloté par l'association HISA vise à évaluer l'efficacité de cette mesure de protection afin de la proposer plus largement aux éleveurs de la région. Douze chiots seront acquis et dressés par des éleveurs volontaires préalablement sélectionnés. Des protocoles d'évaluation rigoureux seront mis en place pour mesurer l'efficacité de la méthode, tout en surveillant de près l'impact environnemental des chiens. Des ateliers d'échanges seront également organisés, réunissant des éleveurs guyanais et étrangers de la région ayant déjà adopté cette mesure, créant ainsi une opportunité précieuse de partage d'expertises et de retours d'expérience sur la mise en place de cette mesure.

2. Préservation et aménagement d'une mare à reproduction explosive d'amphibiens



Porté par l'association CERATO



Durée : 21 mois

Lieu : Mare Blanc-Marty, route de Kaw, Roura

Montant du projet : 88 603 €

Subvention BESTLIFE2030 : 84 173 €

Les amphibiens, dont le déclin mondial est alarmant, jouent un rôle crucial dans les écosystèmes des zones humides, et leur disparition pourrait entraîner des conséquences majeures sur ces écosystèmes. Certaines espèces synchronisent leur reproduction et se rassemblent en masse, lors de conditions optimales, dans un phénomène spectaculaire appelé "reproduction explosive". Les mares qui accueillent ces événements sont essentielles au maintien des populations d'amphibiens, notamment pour des espèces qui dépendent entièrement de ce mode de reproduction. Ces brefs événements peuvent rassembler plusieurs dizaines de milliers de grenouilles qui se bousculent et s'ensèrent dans un chaos sonore et visuel. Ces rassemblements attirent de plus en plus de visiteurs, accentuant la pression sur ces sites sensibles.

En Guyane, la route départementale 6, ou route de Kaw, abrite plusieurs mares forestières d'une importance écologique majeure. Parmi elles, la mare "Blanc-Marty", devenue très fréquentée, est un lieu privilégié de reproduction pour diverses espèces. Le projet piloté par l'association CERATO vise à préserver ce site des impacts liés à l'afflux de visiteurs.

Les actions du projet incluent une étude écologique de la mare pour évaluer son état initial, suivie d'une comparaison avec les résultats en fin de projet pour mesurer l'évolution des espèces d'amphibiens qui habitent le milieu. Un parcours balisé sera aménagé pour protéger les œufs et limiter la pollution du milieu aquatique. L'association assurera aussi une présence sur site lors des périodes de reproduction pour sensibiliser le public aux comportements responsables. Des animations seront organisées dans des écoles pour faire découvrir ce phénomène naturel aux jeunes Guyanais. Si nécessaire, une plateforme d'observation sera mise en place afin de concilier observation et protection.



Partie ouverte de la marre @Magali Portal - CERATO

L'objectif global du projet est de valoriser ce patrimoine naturel unique tout en assurant la préservation des espèces sensibles qui y vivent.

3. Co-construction concertée de documents de gestion forestière sur les Zones de Droits d'Usage Collectifs (ZDUC) Kali'na de Kourou et Lokono de Matoury



Porté par L'Office National des forêts (ONF)

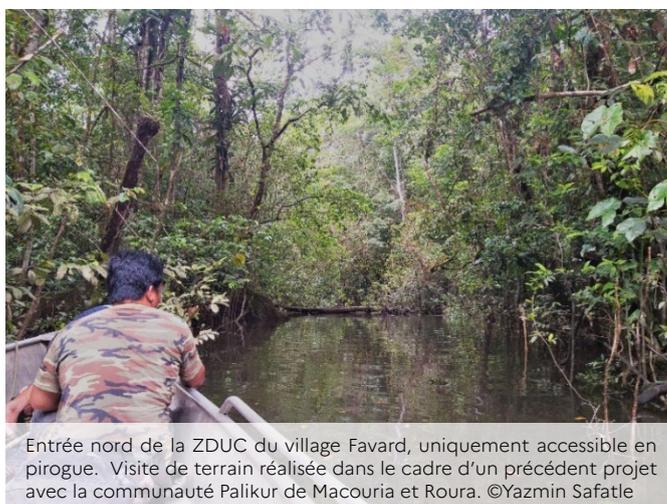


Durée : 18 mois
Lieu : Kourou, Matoury, Roura
Montant du projet : 156 679 €
Subvention BESTLIFE2030 : 77 117 €

Les Zones de Droit d'Usage Collectif (ZDUC) permettent, depuis 1990, aux populations autochtones de Guyane de bénéficier d'un régime foncier spécifique qui garantit leur libre usage des terres nécessaires à leurs activités de subsistances. Cependant, certaines de ces ZDUC sont situées au sein du Domaine Forestier Permanent (DFP) de l'État, une vaste zone de 2,4 millions d'hectares créée en 2008 et soumise au Code forestier. Conformément à ce cadre juridique, l'ONF est tenu de rédiger des documents d'aménagement forestier¹ pour ces zones, malgré la présence antérieure de ces ZDUC. Cette superposition crée des ambiguïtés dans les orientations de gestion. Pour pallier ce problème, l'ONF souhaite engager un dialogue entre les communautés amérindiennes et les acteurs institutionnels afin de promouvoir une concertation autour d'une gestion participative des espaces forestiers.

Ce projet, au cœur de cette démarche, vise les communautés Kali'na de Kourou (village Kuwano et Kourou) et Lokono de Matoury (village de Sainte-Rose-de-Lima et Cécilia). Il se déploiera en quatre phases :

1. Présentation du projet et recrutement de référents issus de ces communautés, avec l'appui des chefs coutumiers.
2. Consolidation collective de la logique d'intervention, de la méthodologie et des modes d'intervention
3. Co-organisation et co-animation de trois ateliers thématiques participatifs et deux visites de terrain par village, pour identifier les enjeux propres à chaque usage et établir un plan de gestion qui concilie le Code forestier avec les lois et règles coutumières.
4. Rédaction des documents de gestion forestière durable.



Entrée nord de la ZDUC du village Favard, uniquement accessible en pirogue. Visite de terrain réalisée dans le cadre d'un précédent projet avec la communauté Palikur de Macouria et Roura. ©Yazmin Safatle

Pour garantir un échange équilibré de savoir-faire, les référents et les chefs de projet de l'ONF suivront une formation commune aux méthodes participatives de concertation et travailleront en étroite collaboration tout au long du projet. Ce dernier aboutira à l'élaboration d'une charte d'engagement pour la durabilité des usages traditionnels. Au-delà de ce projet, l'objectif est de maintenir une relation pérenne et concrète avec les communautés.

¹ A titre information, les aménagements forestiers sont des feuilles de routes pour la gestion durable des forêts publiques donnant un cap et les grandes orientations de gestion d'une forêt sur 20 ans. Ils permettent d'organiser au mieux l'approvisionnement de la filière bois guyanaise, mais aussi la protection et à la conservation d'écosystèmes remarquables et l'accueil du public. Le régime forestier est un statut juridique spécifique défini par le Code forestier et adapté par la loi du 28 juillet 2005 aux spécificités du territoire guyanais. Il fixe le cadre de gestion durable et multifonctionnel des forêts publiques susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière, qui constituent en Guyane le DFP.

4. Nouveaux espaces protégés, nouveaux enjeux : élaboration et mise en œuvre des plans de gestion sur deux sites du Conservatoire du littoral



Porté par l'association Kwata



Durée : 20 mois

Lieu : site de Tigamy à Matoury et site de Pointe Liberté à Macouria

Montant du projet : 125 251 €

Subvention BESTLIFE2030 : 99 737 €

Le développement de la Guyane s'organise essentiellement sur la frange littorale, avec une croissance démographique importante (115 000 habitants en 1990, 290 000 en 2021). Cela pose d'importants défis d'aménagement et de préservation, notamment dans les zones de forte croissance où se situent les sites du Conservatoire du Littoral, identifiés pour leur importance historique, paysagère, de conservation de la biodiversité et des habitats. Ces sites se trouvent souvent à l'interface entre des défis perçus comme contradictoires, qu'il convient de concilier.

Le projet se déroulera sur deux sites du Conservatoire du Littoral, Tigamy à Matoury et Pointe-Liberté à Macouria, géré et co-géré par l'association Kwata, en partenariat avec le Conservatoire et les communes d'implantation. Ces sites présentent des enjeux patrimoniaux majeurs, tant pour la diversité de leurs habitats que pour la préservation de la biodiversité, notamment dans les zones humides qui abritent des espèces menacées comme le jaguar et le pécarì à lèvres blanches. Ces sites jouent également un rôle de réservoirs de biodiversité tout en conservant un riche patrimoine historique, comprenant des vestiges amérindiens et des habitations esclavagistes



Pointe Liberté @Office de l'Eau & Conservatoire du littoral

Le premier axe du projet consiste à élaborer un plan de gestion pour un site et à actualiser celui de l'autre. Ces plans sont les outils stratégiques nécessaires pour identifier et partager avec l'ensemble des parties prenantes les principaux enjeux et actions prioritaires à mettre en place, à moyen et long terme. Le site de Tigamy, extension du site de Vidal, qui dispose déjà d'un plan de gestion, verra ce plan étendu pour intégrer les nouveaux enjeux écologiques, paysagers, patrimoniaux liés au doublement de la surface protégée. Pour le site de Pointe Liberté, tout le plan de gestion sera élaboré en collaboration avec la commune de Macouria, co-gestionnaire depuis 2021.

Tigamy @Office de l'Eau & Conservatoire du littoral



Ces plans s'appuieront, si nécessaire, sur l'acquisition de nouvelles connaissances sur les usages et la biodiversité, et seront développés en étroite collaboration avec les partenaires et parties prenantes. Le projet aboutira à la mise en place de comités de gestion et à l'approbation des plans, qui deviendront la feuille de route des gestionnaires.

Le second axe du projet soutiendra la gestion quotidienne des sites : surveillance, suivi de la biodiversité activités pédagogiques et de découverte, communication, et développement des partenariats.

5. Construction concertée d'une démarche autour de la protection et la valorisation du Mont Mahury



Porté par le Conservatoire du littoral de Guyane



Durée : 36 mois
Lieu : Mont Mahury, Remire Montjoly
Montant du projet : 499 955€
Subvention BESTLIFE2030 : 99 941 €

Le Mont Mahury est un site emblématique de la Guyane, s'étendant sur plus de 900 hectares sur l'île de Cayenne à Remire-Montjoly. Il est constitué d'une couronne de petites collines et d'un sommet qui culmine à 162 mètres sur lequel on trouve des petits lacs artificiels (Lac Rorota, Lac Lalouette, Lac de Remire). Il reçoit d'abondantes précipitations, favorisant une végétation forestière avec des espèces disparues dans la plaine alentour. Il abrite également une faune abondante, dont certaines espèces emblématiques de la Guyane.

Le Mont Mahury possède également un riche patrimoine historique, avec des vestiges précolombiens (roches gravées) et coloniaux (habitations Loyola et Le Diamant), ainsi que des structures militaires. En raison de la richesse de ce patrimoine, il a été classé site pittoresque en 1982 (loi de 1930), et certains secteurs, comme le Fort Diamant et les polissoires, sont inscrits aux Monuments historiques.



Abatis illégaux sur le Mont Mahury @Conservatoire du littoral

Cet espace fait face à de nombreuses pressions. Les zones basses sont particulièrement touchées par l'urbanisation croissante et l'érosion côtière. Parallèlement, la présence de cultivateurs illégaux défrichant plusieurs hectares sur les parties hautes et basses du Mont perturbe les sols, la biodiversité et la dynamique hydrologique. Ces atteintes menacent les continuités écologiques de ce site remarquable.

Dans ce contexte, le Conservatoire du littoral souhaite engager une action de concertation pour protéger et valoriser le Mont Mahury. Le foncier du Mont est actuellement partagé entre la Collectivité Territoriale de Guyane, le Conservatoire du littoral et des particuliers. Il est donc essentiel de mettre en place une démarche territoriale partagée et une concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Cette concertation visera à établir une stratégie commune axée sur plusieurs volets : la protection par la maîtrise foncière, la gestion des sites, la réflexion autour des cultivateurs illégaux, la restauration des zones dégradées et l'ouverture du site au public grâce à l'aménagement d'un sentier pédagogique.

À propos de l'Office français de la biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité. Il est chargé de la protection et de la restauration de la biodiversité, dans l'Hexagone et les Outre-mer.

Créé au 1^{er} janvier 2020 par la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019, l'Office français de la biodiversité est sous la tutelle des ministres de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

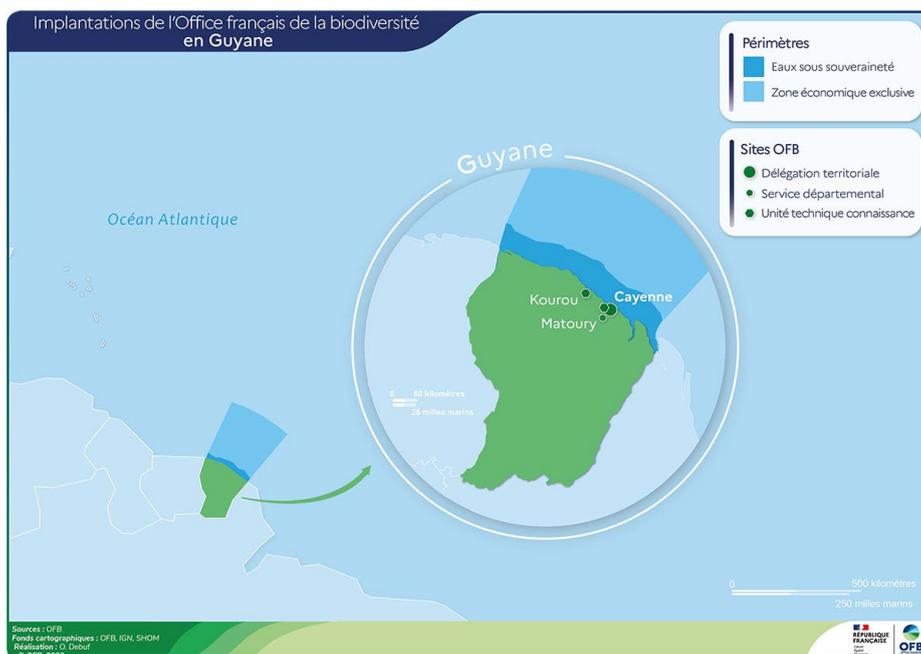
L'OFB est au cœur de l'action pour la préservation du vivant dans les milieux aquatiques, terrestres et marins. Il joue un rôle essentiel pour lutter contre l'érosion de la biodiversité face aux pressions comme la destruction et la fragmentation des milieux naturels, les diverses pollutions, la surexploitation des ressources naturelles, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ou encore les conséquences des dérèglements climatiques.

Cet établissement public travaille chaque jour en mobilisant un ensemble d'acteurs, de décideurs et de citoyens autour de la biodiversité : État, collectivités territoriales, associations, entreprises, scientifiques, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, pratiquants des sports de nature... Un rôle de levier indispensable à la réduction des pressions exercées sur la faune, la flore et leurs habitats.

L'OFB EST RESPONSABLE DE 5 MISSIONS

- La police de l'environnement et la police de la faune sauvage ;
- La connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages ;
- L'appui à la mise en œuvre des politiques publiques ;
- La gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels ;
- L'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.

En Guyane, l'OFB est constitué d'une délégation territoriale (DT) qui anime les dispositifs financiers eau et biodiversité en appui aux acteurs des territoires, d'un service départemental (police de l'environnement), d'une Unité Technique et Connaissance spécialisée dans la faune sauvage, d'une équipe de la Direction Recherche et Appui Scientifique (DRAS), et d'une équipe dédiée à la valorisation économique de la biodiversité.



Contacts presse

Florence Barreto
Responsable du pôle Presse
01 45 14 88 57
florence.barreto@ofb.gouv.fr

Sixtine Lehodey
Chargée de mission BESTLIFE2030 en Guyane
+594 694 385 945
sixtine.lehodey@ofb.gouv.fr

www.ofb.gouv.fr

